

DELIBERATION N°3

BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 16 FEVRIER 2026

CESSION ET REFORME DE BIENS

Sur convocation du 6 février 2026, les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis lundi 16 février 2026 à 14h30, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Anne LAPORTERIE (en visioconférence), Monsieur Fausto ARAQUE (en visioconférence), Madame Véronique CHASSAIN (en visioconférence), Monsieur Christian PONS (en visioconférence)

Assistaient également :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Colonel Patrick MAGRY, Madame MACHADO ALVES Christine

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-5 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du CASDIS

Considérant que dans le cadre de la gestion dynamique de son parc matériels, le SDIS est régulièrement amené à céder et à réformer différents biens.

A date, le SDIS du Lot envisage les cessions de biens suivantes.

Cession d'un véhicule à l'assureur AXA

Un véhicule léger accidenté est cédé pour 3 600 € à l'assureur AXA.

ANNEE ACQUISITION	IMPUTATION	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	IMMATRICULATION	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR ORIGINE	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2026
2005	21828	4148	VL	8490KE	5	14 951,87	-
2010		4148-1			5	3 615,51	-

Véhicules mis à la vente

Des véhicules sont proposés à la vente sur une plateforme en ligne ou à la Direction Nationale d'Interventions Domaniales et à son Commissariat aux ventes habilités, suivant l'article R 149 du code des Domaines de l'Etat.

ANNEE ACQUISITION	IMPUTATION	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	IMMATRICULATION	DUREE AMORTISSEMENT	VALEUR ORIGINE	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2026
2005	21561	4086	VSAV	8614KF	15	77 295,62	-
2007	21561	4416	VSAV	2594KJ	15	80 530,93	-
2007	21561	4415	VSAV	2599KJ	15	80 530,94	-
2014	21828	6043	VAT	DB-647-CM	15	25 054,71	5 012,48
2013	21828	5411	VL	CM-122-NC	5	16 425,76	-
2011	21828	3119	VLTT	7561JW	15	28 647,47	-
2001	21828	2903	VLTT	GR-341-HD (ancienne immatriculation 9991JT)	20	24 738,64	-
2014	21828	6160	VTU	DE-254-FZ	15	21 160,24	4 235,48
2002	21828	3248	VTP	5902JF	10	28 889,14	-
1998		2478			15	1 263,44	
2003	21828	3511	VTP	631KA	10	29 903,46	-
2016		3511-1			5	5 184,69	
2007	21561	3432	CCF	446KC	16	138 155,19	-
2025		3432-0			20	3 010,68	2 733,68
2008	21561	2220	USL	8651JJ	14	77 959,91	-

Sirène mise à la vente

Une ancienne sirène d'un centre d'incendie et de secours est proposée à la vente sur une plateforme en ligne ou à la Direction Nationale d'Interventions Domaniales et à son Commissariat aux ventes habilités, suivant l'article R 149 du code des Domaines de l'Etat. Sa vente fera l'objet d'une recette exceptionnelle intégrée en section de fonctionnement.

Les membres du bureau, après en avoir délibérés, autorisent le président :

- à sortir de l'actif les biens susmentionnés et à passer les écritures correspondantes ;
- à vendre les biens susmentionnés et à encaisser les recettes correspondantes ;
- à réformer les biens susmentionnés.

Détail du vote :

Présents : 05
Votants : 05
Pour : 05
Contre : 00
Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Cahors, le 16 février 2026

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
d'Incendie et de Secours du Lot**



Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>